

Nos réf : DU-rép-2024-AL

Pôle territoires

Service aménagement

Secrétariat : 02 31 70 25 20

amenagement@calvados.chambagri.fr

Dossier suivi par Axelle de LAVENNE

Siège Social

6 avenue de Dubna

CS 90218

14209 Hérouville-Saint-Clair cedex

Tél. 02 31 70 25 25

accueil14@normandie.chambagri.fr

Antenne d'ifs

Bâtiment D

400 Boulevard Charles Cros

ZA Object'ifs Sud - Green Park

14123 Ifs

Tél. 02 31 53 55 00

ifs@normandie.chambagri.fr

Antenne de Bayeux

ZAC - Route de Caen

14400 Bayeux

Tél. 02 31 51 66 33

bayeux@normandie.chambagri.fr

Antenne de Vire

201 rue de la Douitée

14500 Vire

Tél. 02 31 68 11 16

vire@normandie.chambagri.fr

Antenne de Lisieux

Pôle d'Activités de Glatigny

70 rue Guilloneau

14100 Lisieux

Tél. 02 31 31 31 85

lisieux@normandie.chambagri.fr

**Communauté de communes
Bayeux Intercom**

Monsieur le Président

4 Place Gauquelin Despallières

CS 62070

14406 BAYEUX cedex

Hérouville St Clair, le 12 décembre 2024

Objet : PLUi BAYEUX INTERCOM – Avis Modification simplifiée N°6

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 26 novembre 2024, vous nous avez fait parvenir le projet de modification simplifiée n°6, du PLUi de votre Communauté de Communes. Nous vous remercions pour cette transmission, et en application des articles L 153-40 et suivants du Code de l'Urbanisme, nous vous adressons notre avis.

Le dossier de modification comporte plusieurs points.

Les OAP font l'objet de plusieurs modifications et compléments, sans que l'agriculture ne soit concernée.

De la même façon, des modifications sont apportées au règlement écrit. Seules des zones urbaines et à urbaniser sont concernées par ces évolutions de rédactions.

La limite entre une zone UEb et UGc est revue.

Sur la commune de CAMPIGNY, la modification opère le repérage de bâtiments supplémentaires, afin de leur offrir une possibilité de changement de destination. Le dossier nous explique que le repérage de ces bâtiments est désormais possible, du fait de l'évolution d'une activité agricole voisine, qui voit son périmètre de réciprocité diminué.

Sur la commune de MANVIEUX, un bâtiment est également nouvellement repéré pour une possibilité de changement de destination. Le bâtiment en question accueillera la Mairie qui déménagera de son local actuel. Le bâtiment se situe dans un secteur assez dense en constructions, et voué à un développement de l'urbanisation.

Un STECAL en zone agricole est élargi d'environ 8 m, afin de permettre l'extension d'une maison d'habitation.

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler, sur ces différents points.

Au regard de ces éléments, nous émettons un **avis FAVORABLE** sur le dossier de modification simplifiée n°6.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président

Jean-Yves HEURTIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr

